

COMMUNE DE DORNES

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel le vingt-six mai deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

Convocation : 6 juillet 2020.

Étaient présents : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, BEAUCOUSIN Lucien, FOURNIER Ingrid, MARON Adrien, CARLIER Dorine, AUGENDRE Aline, CAPET François, DUBOIS Isabelle, PAUL Florian, LAPREVOTTE Dominique, HERBEMONT Mélanie.

Absents excusés : Mmes et MM. ROSSFELDER Gérard (pouvoir à BEAUCOUSIN Lucien), NATY Nicole (pouvoir à CAPET François), DINET Isabelle (pouvoir à GAUTHIER Jean-Luc), DE LA FOREST DE DIVONNE Ludovic (pouvoir à MARON Adrien), HERBEMONT Mélanie (pouvoir à LAPREVOTTE Dominique).

Secrétaire de séance : Mme NATY Nicole.

Rapporteur : Mme SALBRICQ Ghislaine.

QUESTION UNIQUE : BORNE VÉHICULES ÉLECTRIQUES :

La Commune envisage l'installation d'un tel matériel afin que les usagers puissent recharger leurs véhicules suivant des conditions à définir. Pour ce faire, la commune doit transférer au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre la compétence « Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques (I.R.V.E.) ».

Le coût d'installation d'un tel équipement est d'environ 10 000.00 € pris en charge par le S.I.E.E.N. à travers différentes aides et subventions, seul l'entretien reste à la charge de la commune pour un montant de 500 € par an.

Sur la question mise aux voix, la délibération est la suivante : Le Conseil Municipal décide de transférer au SIEEEN la compétence liée au service public d'infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et ce à compter de ce jour.

De plus, il désigne deux délégués au titre de la compétence IRVE (circonscription n° 1) qui seront MM. GAUTHIER et BEAUCOUSIN.

Enfin, il autorise M. le Maire à signer tous actes en ce sens.

Sur cette décision, les Conseillers Municipaux se déterminent comme suit : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le vendredi 4 septembre prochain.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à ...